



## Document d'Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et que les risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### STAMINA GCM US EQUITY Part R-FR0000993180

Cet OPCVM est géré par La Financière de l'Echiquier

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion de l'OPCVM est de proposer une exposition aux actions américaines réalisée via des titres vifs et/ou des instruments dérivés.

Pour atteindre cet objectif de gestion, une délégation de gestion des actions détenues en direct par l'OPCVM à une entité américaine spécialiste, GOLDEN CAPITAL MANAGEMENT, « GCM » (Groupe WELLS FARGO), est mise en place à partir du 16 décembre 2016.

Cet OPCVM a pour classification AMF : actions internationales.

L'indicateur de référence du fonds est l'indice Standard & Poor's 500 exprimé en euros et calculé dividendes nets réinvestis.

Le FCP est exposé aux marchés d'actions internationales majoritairement américaines à hauteur de 60% minimum et 100% maximum de son actif via des titres vifs et/ou via des instruments dérivés. Les investissements en actions de pays émergents sont limités à 10% de l'actif du fonds. Les investissements en actions internationales représentent au minimum 90% de l'actif du fonds. Les actions sélectionnées seront majoritairement américaines. Les actions éligibles sont de toutes tailles de capitalisation (majoritairement les grandes capitalisations) et de tous secteurs économiques.

Les titres vifs sont sélectionnés via une méthodologie de « stock-picking » qui lui permet de sélectionner des titres, dont le potentiel de valorisation et la capacité bénéficiaire sont jugés intéressants, selon l'analyse de gestion.

La philosophie de gestion développée repose sur la conviction de l'équipe de gestion qu'il est possible, en analysant finement les données comptables des entreprises, de mesurer leur degré potentiel d'attractivité et d'établir des comparaisons à l'intérieur de groupes de sociétés comparables (*peers group*).

Ainsi, le process de gestion se décline en deux étapes :

- Sélection des valeurs par l'équipe de gestion selon des critères quantitatifs et qualitatifs décrits dans le prospectus du fonds ;
- Construction du portefeuille.

Le FCP pourra en outre investir, à hauteur de 10% maximum, en parts et/ou actions d'OPC (OPCVM et FIA) monétaires. Les OPC peuvent être gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le gérant pourra employer des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, français ou étranger, ou de gré en gré en vue de couvrir et/ou exposer le fonds aux risques action et/ou de change. La couverture du risque de change n'est pas systématique, elle relève de l'appréciation discrétionnaire du gérant. Le risque de change est de 100%. La gestion du risque de change est réalisée par La Financière de l'Echiquier et n'est donc pas déléguée à GOLDEN CAPITAL. La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du FCP, soit une exposition globale du FCP à hauteur de deux fois l'actif net. Le suivi du risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Enfin, le FCP peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir en pareil cas recours à l'emprunt d'espèces dans la limite de 10% de son actif net.

Les demandes de souscription/rachat sont centralisées jusqu'à 12 heures auprès de BNP Paribas Securities Services et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée J. La valeur liquidative est établie quotidiennement et calculée en J+1. Règlement/livraison en J+2 ouvrés. Le FCP capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Recommandation : cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible,

A risque plus élevé,



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du FCP sur une période de 5 ans.

La catégorie de risque 5 reflète un potentiel de gain et/ou une perte élevés de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements dans des OPCVM, FIA ou des fonds d'investissement spécialisés sur les marchés d'actions d'Amérique du Nord ainsi que par des investissements en actions.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

**Risque de contrepartie** : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Impact des techniques telles que des produits dérivés** : l'utilisation de produits dérivés permet, sans modifier la composition du portefeuille de titres, de s'exposer de façon accrue sur différents facteurs de risque et d'accentuer ou de diminuer les fluctuations de valorisation.

#### FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais prélevés sur l'exercice clos au 31/12/2017 Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM
Frais d'entrée	5% maximum	
Frais de sortie	Néant	
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.		



#### LA FINANCIERE DE L'ECHEQUIER

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance <i>(cf. précisions dans le prospectus)</i>	20% TTC de la différence positive entre la performance du FCP et la performance de son indicateur de référence  Aucune commission de surperformance n'a été prélevée sur l'exercice 2017.

lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.  
Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site [www.lfde.com](http://www.lfde.com).

#### PERFORMANCES PASSES

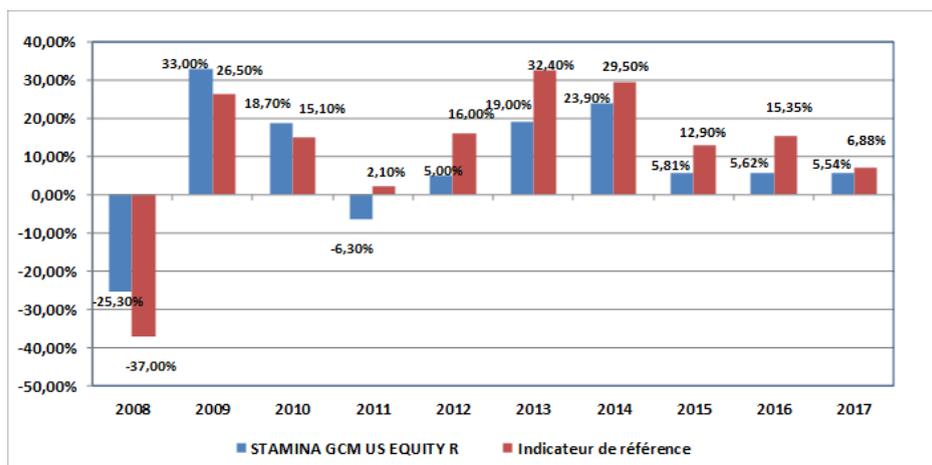
Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCP.

Date de création du FCP : 15 octobre 1982

Date de lancement de la part : 15 octobre 1982

Devise de la part : Euro.

Indicateur de référence : S&P 500 EUR.



**Avertissement :** les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Les performances affichées dans le diagramme en bâtons ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le 16 décembre 2016, mise en place d'une délégation de gestion financière du FCP à GOLDEN CAPITAL MANAGEMENT, « GCM » (Groupe WELLS FARGO). A cette occasion, la stratégie d'investissement et le profil rendement/risque du FCP ont été modifiés.

En outre, une commission de surperformance a été introduite et est libellée comme suit : 20% de la différence positive entre la performance du FCP et la performance de son indicateur de référence.

#### INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire:** BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** le DICI et le prospectus du FCP ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de La Financière de l'Echiquier, 53 avenue d'Iéna – 75116 Paris.

**Modalités de communication de la valeur liquidative :** La valeur liquidative peut être consultée auprès de La Financière de l'Echiquier, 53 avenue d'Iéna – 75116 Paris.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

**Rémunération :** l'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par la société de gestion au regard de différents critères en ce compris les performances financières de la société de gestion au titre de l'année écoulée. Le délégataire de gestion financière applique à ses collaborateurs impliqués dans la gestion du fonds une politique de rémunération conforme et cohérente avec celle de La Financière de l'Echiquier. Pour toute information complémentaire, vous pouvez adresser votre demande auprès de la société de gestion.

La responsabilité de La Financière de l'Echiquier ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le FCP peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus ou auprès de La Financière de l'Echiquier. Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La Financière de l'Echiquier est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/04/2018.